



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 Septembre 2019 (Article L.2121-25 du C.G.C.T.)

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 Décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Le Maire

Présents :

M. LAVILLE - Mme MANDON - Mme BALICHARD - M. FAGONT - Mme SOARES - Mme ALAPETITE - M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - Mme PIRONIN - Mme CHETTOUH - Mme COUTANSON - Mme MATHEY - M. PRADIER - M. ESPINASSE - Mme BEURIOT

Excusée ayant donné procuration :

M. THABEAU	à	M. PRADIER
Mme MAHAUT	à	M. FAGONT
M. BERNARD	à	M. LAVILLE

Excusée :

Absente : Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	5 Décembre 2019
Affichée en Mairie le :	5 Décembre 2019
Envoyée à la Presse le :	5 Décembre 2019

Ouverture de la séance : 20h05

M. Le Maire présente le Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Septembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

- **Rapports d'activités Clermont Auvergne Métropole 2018**

M. Le Maire rappelle que, conformément aux textes, les Rapports d'activités 2018 de la Métropole sont présentés au Conseil Municipal en séance publique.

Chaque élu présente les éléments des rapports correspondant à sa délégation communale.

Sur le volet Habitat, M. Le Maire insiste sur l'importance de participer à toutes les commissions d'attribution des logements, afin de respecter l'objectif de mixité positive des Elus d'Aulnat.

Après échanges entre les Elus, le Conseil municipal de prendre acte de ces rapports.

- **Approbation du Rapport de la CLECT**

M. Le Maire rappelle brièvement la composition et le rôle de la CLECT

Puis indique que des données validées par la CLECT dans son rapport le 18 Octobre 2019 sont conformes au calcul des services.

Avant de procéder au vote, Mme Mandon soulève qu'il faudra régulariser, sous une forme ou une autre, les frais engagés par la commune sur une compétence métropolitaine (travaux d'entretien de la raze en particulier).

Vote : Unanimité

- **Modification du règlement intérieur des garanties d'emprunts de la Métropole** Mme Siméon explique que Clermont Auvergne Métropole souhaite apporter des ajustements techniques sur son règlement intérieur relatif aux garanties d'emprunts en matière de logement social. Ces modifications n'ont pas d'impacts directs sur la commune.

Vote: Unanimité

- **Règlement Intérieur Mairie – Pôle social**

M. Floquet indique que les Elus communaux et les membres du CA du Pôle Social ont souhaité doter les deux structures d'un même Règlement Intérieur.

Celui-ci a été rédigé par un groupe de travail paritaire Elus/ Agents, et validé à l'unanimité par le CT du 4 Juillet 2019. Il est donc présenté au Conseil Municipal pour une application au 1er Janvier 2020.

Vote : Unanimité

- **Indemnité du Receveur Municipal**

Mme Mathey indique Le Percepteur vient de nous transmettre la demande d'indemnité de conseil pour l'exercice 2019 pour un montant de 855.07 Euros.

Elle explique ce que cette indemnité recouvre, selon les textes.

Après échanges entre les Elus, cette demande est soumise au vote

Vote : Unanimité

- **Adhésion au groupement de commande « fourrière animale » - Le Maire**

M. Le Maire expose que la commune adhère déjà au groupement de commande « Fourrière Animale » qui prend fin le 31/12/2020.

Il faut donc renouveler l'adhésion à un groupement de commandes, sous l'égide de Clermont Ville, afin de passer un nouveau marché public portant sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024 (4 ans).

Vote : Unanimité

- **Rétrocession de la concession N° 3095 au cimetière communal**

M. Le Maire poursuit en indiquant qu'une personne qui avait acquis une concession dans le cimetière d'AULNAT souhaite aujourd'hui la rétrocéder, à titre gratuit, à la Commune.

Cette proposition de rétrocession de concession respecte toutes les conditions juridiques

Il revient donc au Conseil Municipal d'accepter cette rétrocession à titre gratuit

Vote : Unanimité

- **Relevé de décisions année 2019 - ChM**

Mme Mandon rapporte les deux décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de la délégation permanente que lui a donné le Conseil Municipal ;

Décision 942-2019 du 30 Janvier 2019: Acquisition de fournitures de bureau et de papeterie (groupement de commande)

Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 12 Décembre 2019

Décision 943-2019 du 26 Juillet 2019 : Renouvellement marché transport sorties ALSH + piscine école F.Beytout.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

FINANCES

• Demande de Fonds de concours métropolitain - Travaux bâtiments 2020

Mme Siméon expose que Le conseil Métropolitain a instauré un Fonds de soutien Métropolitain pour des travaux dans des bâtiments communaux recevant du public (ERP).

Il est proposé que la commune d'AULNAT sollicite le FONDS de SOUTIEN METROPOLITAIN sur la réalisation des travaux suivants :

- Groupe scolaire François Beytout travaux de mise en sécurité et mise en accessibilité à pour un montant de travaux égal à 80 000,00 € TTC ;
- Restaurant scolaire travaux dans le réfectoire pour un montant de travaux égal à 36 000,00 € TTC ;
- Espace Raymond Ameilbonne travaux de mise en sécurité et de mise en accessibilité pour un montant égal à 60 500,00 € TTC.

Le montant total des travaux projetés s'élève à 176 500,00 € TTC et le fonds de concours métropolitain attendu représente 50 % de ce montant soit 88 250,00 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces travaux pour une réalisation sur l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer les documents liés à la demande de fonds de concours à Clermont Auvergne Métropole

Vote : Unanimité

• Adhésion au groupement de commandes piloté par le Conseil Départemental du Puy de Dôme pour l'achat d'électricité et services associés

M. Espinasse indique que la loi Énergie Climat annonce qu'à compter du 1 Janvier 2021 la fin des TRV (tarifs réglementés) pour les collectivités.

Afin de faire face à cette nouvelle échéance, le Département 63 et l'ADUHME propose un groupement d'achat d'électricité et services associés ouvert aux communes membres de Clermont Auvergne Métropole.

Le Conseil Départemental du Puy de Dôme pilotera, coordonnera ce groupement de commande, la commune adhérente s'assurera de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement sur son territoire.

Il est donc proposé que la commune adhère à ce groupement de commandes

Vote : Unanimité

Modification des modalités de calcul de la subvention aux caisses des écoles (Annexe 4)

Mme Soares explique que les Elus souhaitent modifier le mode de calcul de la subvention aux caisses des Ecoles, afin que l'effort financier de la commune soit mieux adapté aux projets de sorties organisées au profit des élèves.

Ils ont donc retenu formule suivante :

Enveloppe de base de subvention = moyenne glissante des sub des 4 années précédentes

Moyenne des élèves : Idem

Calcul de l'enveloppe de l'année N = enveloppe de base / moyenne des élèves x Nbre d'élèves de l'année N

Pour le voyage scolaire du Groupe scolaire, il est retenu de financer à hauteur de 45% de coût total

Pour rappel à partir de 2015 la dotation par élevés est passée de 35 € à 32 €

La détermination de l'enveloppe est donc annuelle. Une délibération sera donc à reprendre tous les ans.

Avant de procéder au vote, M. Le Maire demande à ce qu'un courrier soit adressé aux directrices des écoles afin qu'elles transmettent le bilan des caisses des écoles : s'agissant d'argent public, il est nécessaire d'avoir toutes les informations

Vote : Unanimité

- **Mise à jour des Tarifs du Marché des Producteurs locaux**

M. Espinasse explique que le marché à cycle court des producteurs locaux est reconduit pour l'année 2020 d'avril à Décembre tous les deuxièmes dimanches du mois.

Les producteurs s'engagent début d'année 2020 à venir à chacun des marchés aussi, nous devons leur présenter le tarif du droit de place de ce marché et le forfait de raccordement électricité en vigueur pour l'année 2020.

Proposition pour 2020 : aligner sur ce marché le tarif du marché hebdomadaire du mercredi soit :

Marché par ML permanent 1,10 €

Forfait raccordement électrique 1,60 €

Tous les tarifs des marchés seront alignés sur l'année civile à compter de 2021

Vote : Unanimité

- **Autorisation engagement des dépenses**

Mme Siméon expose qu'afin d'assurer la continuité des opérations en cours et des services, il convient d'autoriser l'engagement des dépenses dès le 1^{er} janvier 2020 dans l'attente du vote des budgets primitifs 2020

En ce qui concerne la section de fonctionnement et jusqu'à l'adoption du budget, La collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2019.

En section d'investissement, la collectivité peut autoriser, jusqu'à l'adoption du budget 2020, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts en 2019 à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote : Unanimité

ECLAIRAGE PUBLIC

- **SIEG 63 : Convention Illuminations de Noël 2019 / 2020 E. Pradier**

M. Pradier explique que les Elus souhaitent améliorer les illuminations de Noël 2019/2020 existantes par le biais du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz du Puy de Dôme.

Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 12 Décembre 2019

L'estimation des dépenses correspondant à l'avant-projet validé par la commune d'AULNAT s'élève à 6 900,00 € Hors Taxes.

Le SIEG nous propose une participation par fonds de concours.

La part communale est égale à 50% sur 6 500,00 € soit 3 450,00 € HT versés par fonds de concours revu en fin de travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet et, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement de ces travaux d'éclairage public d'intérêt communal.

Vote : Unanimité

PÔLE ENFANCE

Mme Mandon présente les avenants passés dans le cadre du marché du Pôle Enfance

- **Avenant N°1 Lot 6 - Couverture tuiles**

Montant initial du lot : 97 164,48 € TTC

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des interventions sont supprimés et des travaux supplémentaires sont nécessaires

Le montant de l'avenant n° 1 s'élèvera à - 51 400,80 € TTC soit une moins-value égale à - 53 % par rapport au montant initial du lot n° 06, portant le nouveau montant du lot N°6 à 45 763,68 € TTC.

Vote : Unanimité

- **Avenant N°1 Lot 14 - Electricité (courants forts et courants faibles)**

Montant initial du lot : 135 442,52 €

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des travaux supplémentaires sont nécessaires

Le montant de l'avenant n° 1 s'élèvera à 2 463,78 € TTC soit une plus-value égale à + 1,82 % par rapport au montant initial du lot n° 14 portant le nouveau montant du marché du lot n° 14 à 137 906,30 € TTC.

Vote : Unanimité

- **Avenant N°1 Lot 16 - Espaces verts**

Montant initial du lot : 71 354,40 € TTC

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des interventions sont supprimés

Le montant de l'avenant n° 1 s'élèvera à - 326,40 € TTC, soit une moins-value égale à - 0,46 % par rapport au montant initial du lot n° 16, portant le nouveau marché du lot n° 16 à 71 028,00 € TTC.

Vote : Unanimité

- **Avenant N°1 Lot 17 - Clôtures Portails**

Montant initial du lot : 46 800,00 € TTC

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des travaux supplémentaires sont nécessaires

Compte-rendu d'affichage – Conseil Municipal du 12 Décembre 2019

Le montant de l'avenant n° 1 s'élèvera à 1 068,00 € TTC soit une plus-value égale à +2,2 % par rapport au montant initial du lot n° 17, portant le nouveau marché du lot n° 17 à 47 868,00 € TTC.

Vote : Unanimité

- **Avenant N°2 Lot 5 - Charpente métallique - Couverture**

Montant de travaux après prise en compte de l'avenant n° 1 : 128 230,34 € TTC

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des travaux non nécessaires sont constatés

Le montant de l'avenant n° 2 s'élèvera à - 631,03 € TTC soit une moins-value égale à - 0,49 % par rapport au montant initial du lot n° 05.

Le nouveau montant du marché du lot n° 05 prenant en compte l'avenant n° 1, et cet avenant n° 2 s'élèvera à un montant de 127 599,21 € TTC.

Vote : Unanimité

- **Avenant N°2 Lot 7 - Étanchéité – Isolation**

Montant initial du lot : 190 800,00 € TTC

Montant après avenant N°1 : 194 316,86 € TTC

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier de nouveaux travaux supplémentaires sont nécessaires

Le montant de l'avenant n° 2 s'élèvera à 1 614,72 € TTC soit une plus-value égale à + 0,83 % par rapport au montant initial du lot n° 07, portant le nouveau marché du lot n° 07 à 195 931,58 € TTC.

Vote : Unanimité

- **Avenant N°2 Lot 10 - Menuiserie intérieure bois / Mobilier / Signalétique**

Montant de travaux après prise en compte d'un avenant n°1 : 251 516,40 € TTC

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des travaux programmés ne sont plus nécessaires

Le montant de l'avenant n° 2 s'élèvera à - 2 541,60 € TTC soit une moins-value égale à 1,01 % par rapport au montant initial du lot n° 10.

Le nouveau montant du marché du lot n° 10 prenant en compte l'avenant n° 1 et cet avenant n° 2 s'élèvera à 248 974,80 € TTC.

Vote : Unanimité

- **Avenant N°2 Lot 15 - Plomberie, Sanitaire, Chauffage, Ventilation**

Montant initial après prise en compte de l'avenant n°1 : 332 899,93 € TTC

Dans le cadre de la réalisation des travaux, des fournitures ne sont plus nécessaires:

Le montant de l'avenant n° 2 s'élèvera à - 259,20 € TTC, soit une moins-value de - 0,08 % par rapport au montant initial du lot n°15

Le nouveau montant du marché avec la prise en compte de l'avenant n° 2 du lot n° 15 s'élève à 332 640,73 € TTC,

Vote : Unanimité

- **Avenant N°3 Lot 1 - Terrassement VRD**

Montant après prise en compte des avenants n° 1 et n° 2 égal à 260 989,49 € TTC

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des travaux sont supprimés et des travaux supplémentaires sont nécessaires

Le montant de l'avenant n° 3 s'élèvera à 12 655,50 € TTC soit une plus-value égale à 4,85 % par rapport au montant initial du lot n° 01.

Le nouveau montant du marché du lot n° 01 prenant en compte l'avenant n° 1, n° 2 et cet avenant n° 3 s'élèvera à 273 644,99 € TTC.

Vote : Unanimité

- **Avenant N°4 Lot 8 - Menuiserie extérieure aluminium**

Montant après prise en compte des avenants n° 1, n° 2 et n° 3 égal à 185 192,88 € TTC

Dans le cadre de l'adaptation des travaux en cours de chantier des travaux non nécessaires sont constatés

Le montant de l'avenant n° 4 s'élèvera à - 7 034,10 € TTC soit une moins-value égale à - 3,80 % par rapport au montant initial du lot n° 08. Le nouveau montant du marché du lot n° 08 prenant en compte l'avenant n° 1, n° 2, n° 3 et cet avenant n° 4 s'élèvera à 178 158,48 € TTC.

Vote : Unanimité

M. Le Maire et Mme Mandon soulignent le bon travail de tous les intervenants et le suivi efficace par les services municipaux, ce qui a évité tout dérapage dans ce projet

URBANISME

- **Vœux pour classement en zone B1 (loi PINEL) de la commune d'Aulnat N. Al**

Mme Alapetite expose que La ville de Chamalières a entrepris une démarche concernant le classement des communes en zone B1 au sens de la Loi Pinel.

Chamalières est la seule ville de la Métropole, avec Clermont-Ferrand, à être restée en zone B1, ce qui entraîne une pression très forte des promoteurs immobiliers.

Chamalières souhaite donc :

- soit se retirer du classement en zone B1,

- soit que les autres communes de l'agglomération puissent y être classées afin que la pression foncière qu'elle subit soit diminuée.

Le Conseil Municipal exprime le vœu demandant que la commune d'Aulnat puisse être réintégrée au zonage B1, et s'associe à la démarche de Chamalières pour défendre ce dossier.

Vote : Unanimité pour vœu classement en zone B1

PERSONNEL

- **Modification du tableau des effectifs**

M. Floquet rappelle que les tableaux d'avancement sont établis annuellement par l'autorité territoriale après avis de la Commission Administrative Paritaire qui se tiendra au deuxième trimestre 2020.

Les agents inscrits au tableau d'avancement de grade ont vocation à être nommés la même année.

Aussi il est proposé de créer :

- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe au 01/12/2020
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 01/01/2020
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe au 01/01/2020

Vote : Unanimité

• **Création de postes sur emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

M. Floquet poursuit en expliquant que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 permet le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs,
- un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Voici la liste des emplois non permanents qu'il convient de créer au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour 2020 :

- Poste d'assistant comptabilité au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à hauteur de 28/35^{ème} jusqu'au 31/07/2020.
- Poste d'ATSEM au grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à hauteur de 13/35^{ème} du 01/01/2020 au 03/07/2020

Vote : Unanimité

INFORMATION DU CONSEIL

Le Maire rappelle les contraintes du RGPD en ce qui concerne les informations d'état civil

L'Ordre du Jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21h50